

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 17 octobre 2019

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusés : **Carol Delers**, conseiller ;

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 12/09/2019. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 voix contre (Marc Installé).
2. Enveloppe d'investissements modification budgétaire n° 2 – 2019. Il est pris connaissance de ce point.
3. Modification budgétaire n° 3 – 2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Modification du règlement complémentaire de circulation routière : inventaire des passages pour piétons. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Ordonnance de police sur la consommation d'alcool sur la voie publique et sur l'usage de gaz hilarant. Ce point est ajourné à l'unanimité des voix.
6. Rétrocession d'un terrain – Ronkel. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Adaptation du règlement relatif au support logistique : tarifs de location du terrain en gazon synthétique. Ce point est ajourné à l'unanimité des voix.
8. Adhésion à l'ASBL Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerking. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Charte « Commune Saine ». Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Création d'un organe consultatif pour la transformation de 3Wplus en une association prestataire de services. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Walter Vansteenkiste). L'échevine Monique Van der Straeten est désignée en tant que représentant au sein de l'organe consultatif.
11. Don d'œuvres d'art. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Rappelle que le tronçon entre la rue P. Vertongen et le Winkel est réservé à la circulation locale. Or, cette restriction n'est souvent pas respectée, ce qui crée une situation dangereuse pour les cyclistes et les piétons. Il demande si le Conseil des Bourgmestre et Echevins pourrait examiner ce point et si des mesures pourraient éventuellement être prises.

- Signale que des deals de drogues ont souvent lieu le soir au domaine de l'école communale francophone. Il demande quelles mesures seraient envisageables. Le bourgmestre répond que la police est au courant de la problématique. Les groupes de jeunes se déplacent rapidement et échappent ainsi à la police. Les points chauds de la commune seront inclus dans le nouveau réseau de caméras de surveillance, qui recourra à des caméras fixes, semi-fixes et mobiles. Les nouvelles caméras ANPR reconnaîtront les numéros d'immatriculation, ce qui permettra de retrouver plus rapidement la trace des groupes de jeunes en question.

- Fait remarquer que des bus continuent à se garer dans l'avenue des Etangs. La signalisation routière n'a toujours pas été adaptée. L'échevin Jonckheere répond qu'une analyse est réalisée dans le cadre du plan de mobilité. La proposition sera intégrée dans ce plan.

- Constate que des travaux seront réalisés en plusieurs endroits de Wemmel entre le 21/10 et le 25/10. Cela posera problème pour le transport scolaire et les bus de De Lijn. Il demande pourquoi les travaux ne peuvent pas être réalisés durant le congé scolaire de la semaine suivante. L'échevin De Visscher répond que nombre de facteurs jouent un rôle lors de la réalisation de travaux. La réalisation des travaux dépend dans une large mesure des conditions atmosphériques et des entrepreneurs. En l'occurrence, il s'agit d'un concours de circonstances dû au fait que le pont de la rue du Panorama est également en cours de réparation et que les travaux de voirie au Zijp ne sont pas encore terminés. La communication s'est déroulée de manière efficace, les habitants ont été prévenus et le plan de déviation a été publié sur le site Internet de la commune.

Dirk Vandervelden

- Fait remarquer que les commerçants de l'avenue de Limburg Stirum ont été prévenus il y a seulement une semaine des travaux prévus. Il demande s'il n'aurait pas été possible de les prévenir plus tôt. Le bourgmestre répond qu'il n'est pas évident de planifier longtemps à l'avance des travaux d'asphaltage. Les travaux proprement dits au Zijp et dans la rue Fr. Robbrechts débuteront le 18/11. Les plans ont déjà été abordés.

Mireille Van Acker

- Demande quand les travaux au rond-point de l'avenue Neerhof et de la rue Fr. Robbrechts seront terminés. L'échevin De Visscher répond que les travaux dureront encore 2 semaines. Les conduites d'utilité publique sont en ce moment renouvelées et raccordées. Ensuite débuteront les travaux à la superstructure, l'asphaltage et l'aménagement des trottoirs. Le trafic en direction de Bouchout sera dévié par l'avenue Neerhof.

Dirk Vandervelden

- Explique que les travaux routiers, les déviations, les notifications relatives au trafic routier et les rues à circulation restreinte peuvent être renseignés dans l'application WAZE et demande si ce serait envisageable pour Wemmel. L'échevin De Visscher répond qu'un habitant de Wemmel s'occupe déjà de cette application.

Marc Installé

- Souhaite obtenir les détails (chiffres) du projet Campus de l'action sociale. Il s'enquiert de la valeur des bâtiments à démolir et de la valeur des nouveaux bâtiments. Le cahier des charges lui sera transmis.

SEANCE A HUIS CLOS

12. Titre d'échevin honoraire. Ce point est approuvé par 16 voix pour et 8 voix contre.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 21/10/2019

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

